



InfoMuni

Municipalité de Montreux : décision du 19 février 2021

Parmi les points traités par la Municipalité, relevons la décision qui suit :

Fonds de soutien et de relance : prescriptions adoptées

Le 3 février 2021, le Conseil communal a adopté le projet de la Municipalité qui vise à créer un fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19, d'un montant maximal de CHF 2.5 millions. Ce fonds s'adresse aux organisateurs de manifestations, mais aussi aux sociétés locales, sportives et culturelles par exemple.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces aides, la Municipalité a adopté aujourd'hui les prescriptions municipales qui en fixent le cadre précis et informent les institutions sur la manière de déposer une demande.

La Municipalité rappelle ici les trois aides proposées à toutes les institutions au bénéfice de subventions communales ou régionales :

- aide à la transformation et à l'innovation ;
- participation au risque en cas de déficit ;
- soutien en cas d'annulation.

Ces aides peuvent être cumulées mais restent soumises au principe de subsidiarité et n'interviennent qu'en complément aux aides fédérales ou cantonales. L'ensemble des documents utiles se trouve sur www.montreux.ch .